Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Dossier n° 12000724

ARRETE DU MAIRE n°2024/243

Objet : Opération carton jaune – Réservation de stationnement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 19/11/2024 par la GENDARMERIE NATIONALE en vue d'occuper le domaine public place de la poste, afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de l'opération carton jaune le 19/12/2024,
CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La GENDARMERIE NATIONALE est autorisée à occuper le domaine public place de la poste, afin d'effectuer un stationnement sur une partie de la place de la Poste le 19/12/2024 de 14h00 à 17h30.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 21 novembre 2024

Le Maire
Barbara NETO